MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

MICROBIOLOGIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE

CODE: 0211 22 U31 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 002
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

MICROBIOLOGIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ♦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de maîtriser le devenir d'une population bactérienne quelle qu'en soit la finalité : démarche anti-bactérienne ou mise en culture ;
- de découvrir l'intervention des bactéries dans la pathologie humaine, animale ou végétale;
- ♦ de découvrir l'intervention des bactéries non pathogènes dans l'alimentation, l'environnement, ...;
- de décrire les moyens anti-bactériens et anti-fongiques dans la chimiothérapie antiinfectieuse ;
- de développer des savoir-faire relatifs :
 - ♦ à l'observation microscopique et à l'identification des champignons microscopiques investis en biotechnologie ;
 - à la gestion de cultures bactériennes : mise en culture, identification et dénombrement de germes procaryotes ;
- de le confronter aux exigences de la qualité.

UE Microbiologie 2/5

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- décrire des caractères morphologiques et physiologiques de microorganismes ;
- expliquer des paramètres impliqués dans la qualité d'une opération de stérilisation ;
- générer un contraste suffisant d'une préparation en vue d'une démarche de microscopie;
- réaliser, stériliser et utiliser un milieu de culture.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « **ELEMENTS DE MICROBIOLOGIE** » code N° 0211 21 U31 D1 de l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

à partir du matériel adéquat, de manière autonome, dans le respect des règles de sécurité et dans le cadre de la législation en vigueur :

- de décrire des paramètres de la croissance d'un microorganisme ;
- de décrire des catégories et des modalités d'action anti-bactérienne ;
- de décrire des modalités du pouvoir pathogène et des utilités des bactéries non pathogènes ;
- de réaliser, stériliser et inoculer un milieu de culture adapté à un microorganisme précis ;
- d'opter pour une filière d'identification adaptée aux microorganismes étudiés ;
- de dénombrer des populations de microorganismes dans un échantillon ;
- de planifier et de respecter un protocole.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la pertinence de l'interprétation théorique,
- la rigueur de l'analyse des résultats,
- ♦ le respect du temps alloué,
- la précision, la rigueur et la qualité du travail expérimental,
- la justesse de la représentation et de la terminologie employées.

UE Microbiologie 3/5

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

en microbiologie

- de caractériser des modalités métaboliques aérobie et anaérobie d'une bactérie ;
- de décrire les possibilités de la chimiothérapie anti-bactérienne, à savoir :
 - reconnaître et nommer les principales catégories de molécules anti-bactériennes ;
 - caractériser le fonctionnement d'un agent anti-bactérien ;
 - évaluer les conséquences des effets de dose des agents anti-bactériens ;
- de décrire l'intervention des bactéries dans la pathologie humaine et animale et plus particulièrement :
 - préciser les modalités du pouvoir pathogène ;
 - comparer les endo- et exo-toxines ;
- préciser les modalités d'atténuation des exotoxines en anatoxines ;
- de décrire l'intervention des bactéries non pathogènes dans l'environnement, dans l'alimentation, ...;
- d'utiliser le vocabulaire relatif à la classification des bactéries selon Bergey et à la classification des moisissures;
- de décrire la structure des moisissures ;
- d'établir une clé de détermination des grands groupes bactériens et de moisissures ;

en laboratoire de microbiologie

- d'élaborer les divers types de milieux de culture ;
- de gérer la croissance d'un microorganisme (chemostat, turbidostat) ;
- de colorer et d'observer des microorganismes ;
- d'identifier des microorganismes en valorisant les kits d'identification et/ou les milieux de culture appropriés relativement à une documentation technique;
- de réaliser un antibiogramme sur gélose ;
- de dénombrer les diverses populations de microorganismes d'un échantillon;
- de planifier un processus, d'envisager sa spécificité et sa sensibilité et de considérer les résultats dans une démarche de qualité.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

UE Microbiologie 4/5

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de laboratoire, il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Microbiologie	CT	В	24
Laboratoire de microbiologie	CT	S	40
7.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

UE Microbiologie 5/5